



*Direction Générale du Budget et des Finances*

-----

**DIRECTION REGIONALE DU BUDGET  
ET DES FINANCES DES REGIONS DU PORO ET  
DE LA BAGOUE  
(DRBF-RP/B)**

-----

**RAPPORT D'ACTIVITES  
PREMIER TRIMESTRE 2023**

# Sommaire

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>I. La Sous-direction de la solde</b> .....	<b>4</b>
1. Les activités réalisées au cours du premier trimestre 2023 .....	4
1.1. Traitement de dossiers Solde.....	4
1.2. Domiciliation bancaire de salaires .....	12
1.3. Gestion des bons de caisse du premier trimestre 2023.....	12
2. Difficultés rencontrées.....	14
3. Suggestions.....	15
<b>CONCLUSION PARTIELLE</b> .....	<b>16</b>
<b>II. La Sous-direction du suivi de l'exécution budgétaire</b> .....	<b>17</b>
1. Ressources de la direction régionale du budget et des finances.....	17
1.1. Les ressources humaines.....	17
1.2. La logistique .....	18
2. Analyse de l'exécution des activités programmées .....	20
3. Analyse des activités de la direction régionale du budget et des finances du Poro.....	21
3.1 l'encadrement des acteurs.....	21
3.2 La gestion du budget de la DRBF et des Services rattachés.....	22
4. Difficultés rencontrées.....	23
5. Approche de solutions .....	23
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>24</b>

## INTRODUCTION

---

La Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF) du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'État a entrepris une série de réformes dont l'une aboutira à la fusion en région de deux de ses Directions Centrales à savoir la Direction de la Solde (DS) et la Direction de l'Administration du SIGFIP (DAS).

Cette fusion a pour but d'une part, de rapprocher l'Administration de ses administrés tout en accroissant la représentativité de la DGBF en région et d'autre part, en réduisant les délais de traitement de toutes les requêtes des usagers qui normalement devront être traitées localement compte tenu de l'autonomie administrative et financière desdites directions régionales.

Ainsi, à la faveur du Conseil des Ministres du Mercredi 21 Décembre 2022, il a été procédé à la nomination de 24 Directeurs Régionaux du Budget et des Finances (DRBF).

La Direction Régionale du Budget et des Finances de la Région du Poro qui assure actuellement l'intérim de la région de la Bagoué, couvre sept (07) départements à savoir : Korhogo, Sinématiali, M'bengué, Dikodougou, Boundiali, Kouto et Tengréla. Elle est composée de deux sous-directions dont les activités sont menées par les agents. Il s'agit de la sous-direction du suivi de l'exécution budgétaire et la sous-direction de la solde. Aussi, le Service Administratif et Financier prévu n'est pas encore installé.

Pour rappel, la Sous-direction de la Solde est chargée du mandatement de la solde et des accessoires de salaires des fonctionnaires et agents de l'État en service dans son ressort territorial. Quant à la sous-direction du suivi de l'exécution budgétaire, elle est chargée entre autres du suivi de l'exécution du budget des collectivités et des services déconcentrés ainsi que de la formation et l'assistance des acteurs à l'utilisation du système d'exécution budgétaire.

**Le présent rapport a pour objectif de rendre compte des activités exécutées par la DRBF du Poro au cours du premier trimestre de l'année 2023, de relever les difficultés rencontrées, puis proposer des mesures correctives visant l'amélioration de la gestion.**

## I. La Sous-direction de la solde

### 1. Les activités réalisées au cours du premier trimestre 2023

Le développement de ce chapitre s'articulera autour du traitement des dossiers solde et de la gestion des bons de caisse.

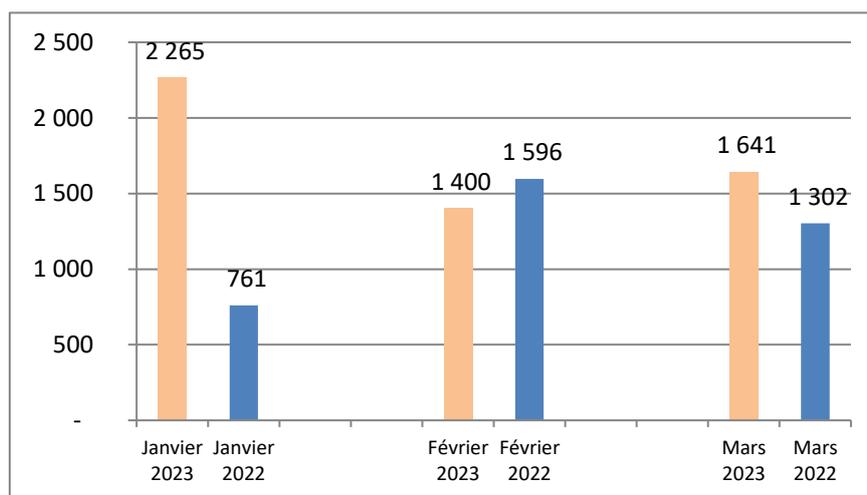
#### 1.1. Traitement des dossiers Solde

Le traitement comprend l'édition de bulletins, l'établissement de diverses attestations (attestation de non révocation de domiciliation bancaire, attestation de révocation et de non révocation de domiciliation bancaire, attestation de revenu annuel, attestation de non-paiement d'allocation familiale, attestation de non enregistrement d'avance sur rappel, attestation de revenu cessible) et certificat (certificat de cessation de paiement), le traitement des dossiers d'indemnités permanentes (celles liées à la fonction, à l'emploi, à l'organisme, et autres indemnités) et d'indemnités non permanentes (déplacements temporaires et autres...), le traitement des dossiers de changement de situation géographique et matrimoniale, le traitement des dossiers de rejet de salaire, de suppression de solde et de demande de paiement du reliquat de stock d'arriérés.

##### 1.1.1. Edition locale de bulletins de solde

Au cours du premier trimestre 2023, la Sous-direction de la Solde a édité **5.306** bulletins de solde (correspondant à une moyenne mensuelle d'environ 1.769) répartis comme suit :

- Janvier 2023 : **2.265 bulletins**
- Février 2023 : **1.400 bulletins**
- Mars 2023 : **1.641 bulletins**



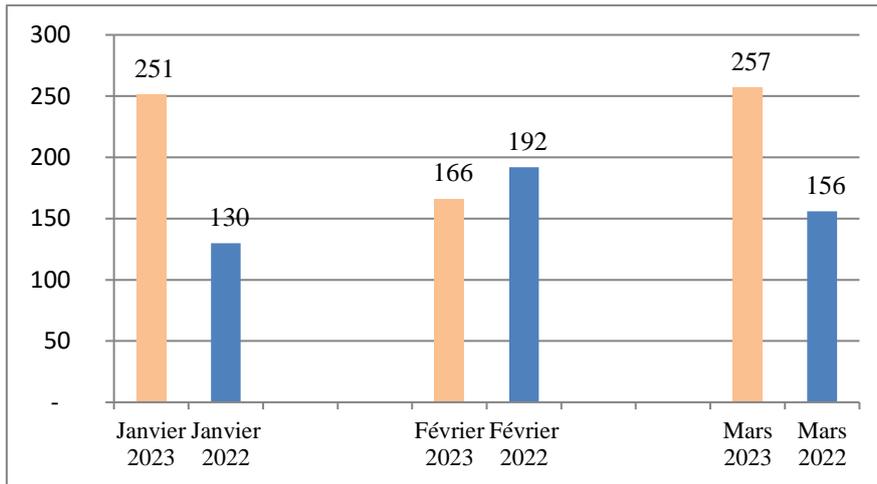
*Graphique n°1 : Comparaison de l'édition locale des bulletins de solde au cours des premiers trimestres 2022 et 2023*

**NB** : le nombre élevé de bulletins de solde du mois de Janvier 2023 s'explique par l'édition systématique des bulletins de la prime exceptionnelle de fin d'année 2022.

1.1.2. Edition de bulletins de solde « hors zone »

Au cours du premier trimestre 2023, la Sous-direction de la Solde a enregistré **401** demandes pour **674** bulletins de solde « **hors zone** » correspondant à une moyenne mensuelle d'environ 134 demandes pour 225 bulletins de solde. Ces demandes sont réparties comme suit :

- Janvier 2023 : **134** demandes pour **251** bulletins de solde ;
- Février 2023 : **101** demandes pour **166** bulletins de solde ;
- Mars 2023 : **166** demandes pour **257** bulletins de solde.



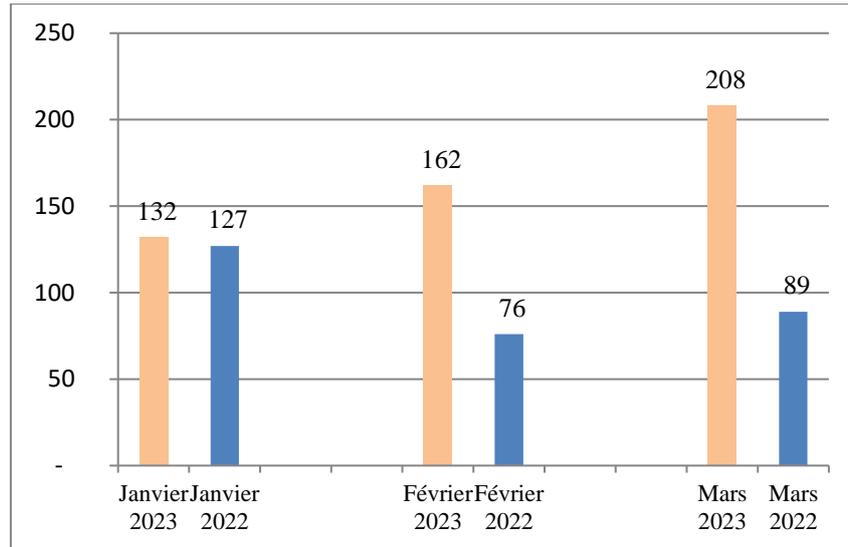
*Graphique n°2 : Comparaison de l'édition des bulletins de solde « Hors Zone » au cours des premiers trimestres 2022 et 2023*

1.1.3. Attestations de non-révocation de domiciliation bancaire

Sur la période du 02 Janvier au 31 Mars 2023, la Sous-direction de la Solde a enregistré **503 requêtes** d'attestations de non révocation de domiciliation bancaire, soit une moyenne d'environ 168 demandes reçues par mois. Le tableau ci-dessous, récapitule les demandes par mois et par banque.

	BSIC	SGCI	BNI	NSIA	SIB	BDU	BPCI	BHCI	BOA	BACI	EcoBk	Coris	BMS	TOTAL	%
Janvier 2023	7	27	35	32	17	6	6	1	0	0	0	0	1	132	26,2%
Février 2023	58	28	14	21	17	14	2	2	2	2	1	1	0	162	32,2%
Mars 2023	79	28	27	16	20	14	13	2	3	2	2	2	1	209	41,6%
<b>TOTAL</b>	<b>144</b>	<b>83</b>	<b>76</b>	<b>69</b>	<b>54</b>	<b>34</b>	<b>21</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>503</b>	<b>100,0%</b>
<b>%</b>	<b>28,6%</b>	<b>16,5%</b>	<b>15,1%</b>	<b>13,7%</b>	<b>10,7%</b>	<b>6,8%</b>	<b>4,2%</b>	<b>1,0%</b>	<b>1,0%</b>	<b>0,8%</b>	<b>0,6%</b>	<b>0,6%</b>	<b>0,4%</b>	<b>100,0%</b>	<b>-</b>

**NB** : au cours du premier trimestre 2023, la BSIC, la SGCI et la BNI ont dominé le marché des prêts aux fonctionnaires dans le District des Savanes totalisant respectivement 28,6%, 16,5% et 15,1% des demandes.



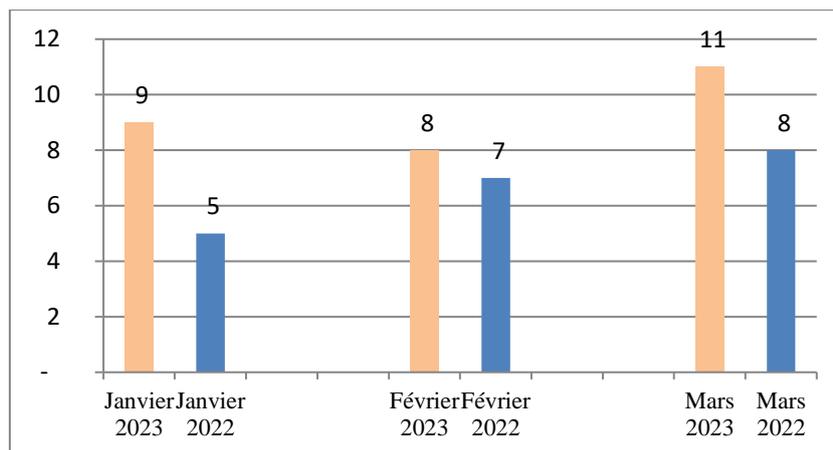
*Graphique n°3 : Comparaison des requêtes d'attestations de non-révocation de domiciliation au cours des premiers trimestres 2022 et 2023*

**1.1.4. Attestations de révocation et de non-révocation de domiciliation bancaire**

A ce sujet, la Sous- direction de la Solde a enregistré au cours du premier trimestre 2023, **28 demandes** d'établissement d'attestations de révocation et de non-révocation de domiciliation bancaire, soit une moyenne d'environ 09 requêtes par mois.

ANCIENNE BANQUE	NOMBRE	NOUVELLE BANQUE	NOMBRE
NSIA Banque	10	BDU - CI	14
BNI	10	BOA	09
SGCI	04	BACI	03
BICICI	01	SGCI	02
SIB	01	-	-
BACI	01	-	-
COOPEC	01	-	-
-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>TOTAL</b>	<b>28</b>

*NB : Dans le District des Savanes, notons qu'au terme du premier trimestre 2023, NSIA et BNI sont les banques qui ont libéré le plus de fonctionnaires (10 départs chacune) et la BDU-CI est la banque qui a capté le plus de fonctionnaires (14 arrivées).*



*Graphique n°4 : Comparaison des demandes d'attestations de révocation et de non-révocation de domiciliation u cours des premiers trimestres 2022 et 2023*

#### 1.1.5. Attestations de non-enregistrement d'avance sur rappel

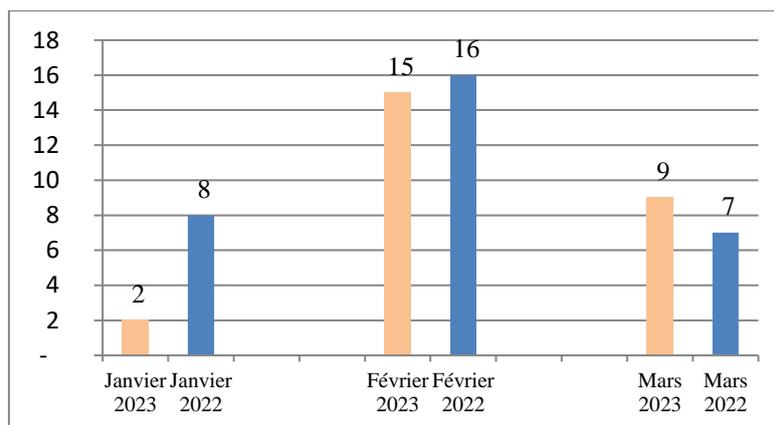
Vingt-six (**26**) **demandes** d'attestations de non-enregistrement d'avance sur rappel ont été enregistrées au cours du premier trimestre 2023 soit une moyenne mensuelle d'environ 09 requêtes. Aussi, notons que la majorité des demandes émanent du corps enseignant tel que répertorié dans le tableau ci-après :

N°	Emploi	Nombre	%
1	Instituteur Adjoint	9	34,6%
2	Professeur de Collège	5	19,2%
3	Professeur de Lycée	3	11,5%
4	Maître d'Education Physique et Sportive	2	7,7%
5	Infirmier Diplômé d'Etat	1	3,8%
6	Adjoint Administratif	1	3,8%
7	Educateur	1	3,8%
8	Professeur d'Education Permanente	1	3,8%
9	Assistant Social	1	3,8%
10	Technicien Supérieur de la Communication	1	3,8%
11	Contrôleur des Etablissements Pénitentiaires	1	3,8%
-	<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>100,00%</b>

De même, nous constatons que sept (**07**) banques locales ont octroyé des prêts aux « nouveaux » fonctionnaires sous la forme d'une avance sur rappel de Janvier à Mars 2023. Le tableau récapitulatif ci-dessous classe les demandes d'attestations de non-enregistrement par mois et par banque.

MOIS	SGCI	NSIA	BNI	BPCI	BACI	BOA	SIB	TOTAL
Janvier 2023	1	1	0	0	0	0	0	2
Février 2023	5	2	4	1	1	1	1	15
Mars 2023	4	2	2	1	0	0	0	9
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>26</b>
<b>%</b>	<b>38,5%</b>	<b>19,2%</b>	<b>23,1%</b>	<b>7,7%</b>	<b>3,8%</b>	<b>3,8%</b>	<b>3,8%</b>	<b>100,0%</b>

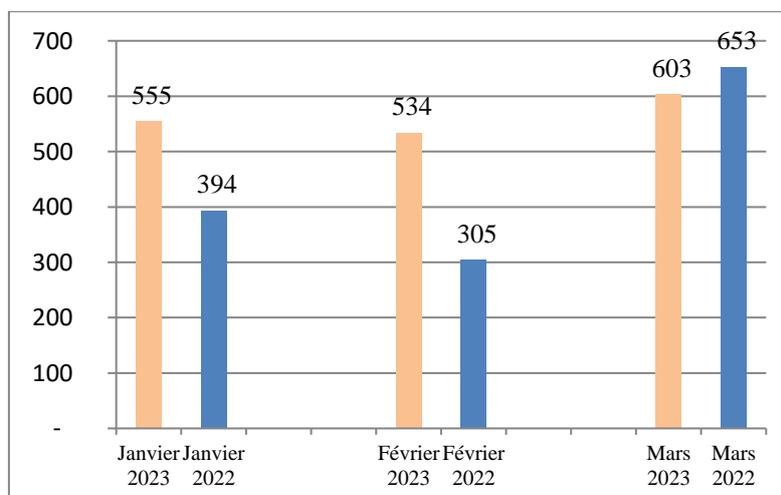
Le graphique ci-dessous récapitule et compare les demandes d'attestation de non-enregistrement d'avance sur rappel au cours des premiers trimestres des années 2022 et 2023.



*Graphique n°5 : Comparaison des demandes d'attestations de non-enregistrement d'avance sur rappel au cours des premiers trimestres 2023*

1.1.6. Déplacements temporaires

La Sous-direction de la Solde a enregistré **564 demandes** correspondant au traitement de **1.692 feuilles de déplacement**, soit une moyenne d'environ 188 demandes pour 564 feuilles de déplacement, dont la majorité concerne les agents des douanes, des eaux et forêts, etc.

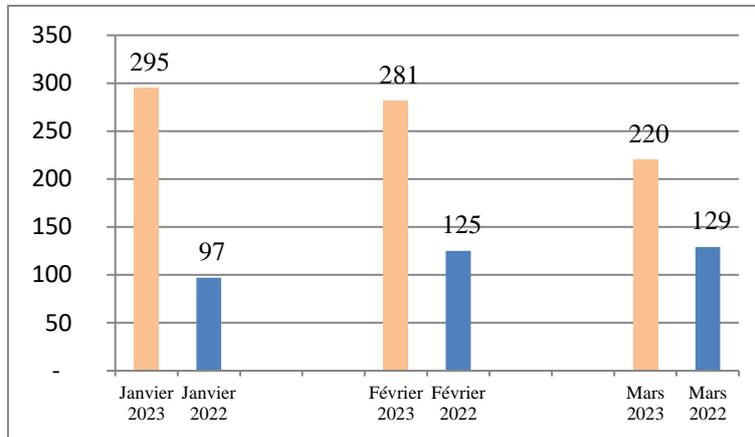


*Graphique n°6 : Comparaison du nombre des feuilles de déplacements temporaires traitées au cours des premiers trimestres 2022 et 2023*

1.1.7. Allocations familiales

**546 demandes** correspondant au traitement de **796 déclarations d'enfants** ont été traitées au terme du premier trimestre 2023, cela correspond à une moyenne de 182 requêtes pour 265 déclarations de naissance par mois.

Le graphique ci-dessous compare les dossiers reçus relatifs à l'allocation familiale au cours des premiers trimestres 2022 et 2023.



*Graphique n°7 : Comparaison du nombre de déclarations d'enfants au cours des premiers trimestres 2022 et 2023*

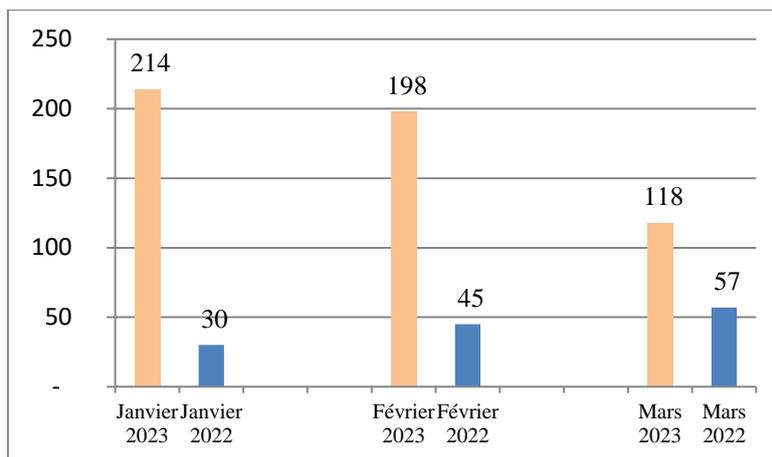
Le nombre important de déclarations de naissance au cours des premiers trimestres 2022 et 2023 s'explique d'une part par une revalorisation du taux des allocations familiales allouées aux fonctionnaires et d'autre part, les instructions du Directeur de la Solde relatives à la suppression de la délégation volontaire de la puissance paternelle, acte autrefois recommandé aux femmes fonctionnaires dans le cadre de la constitution d'un dossier d'allocation familiale.

1.1.8. Changement de situation géographique

Les bulletins de solde de **530 fonctionnaires et agents de l'État** ont été rattachés à leur lieu de service du ressort territorial de la Direction Régionale du Budget et des Finances de la Région du Poro, au cours du premier trimestre 2023 correspondant à une moyenne d'environ 177 bulletins rattachés par mois.

La volonté de certains fonctionnaires et agents de l'État à actualiser les informations renseignées sur leurs bulletins de solde en vue de bénéficier pleinement de l'indemnité de transport dont le montant est alloué en tenant compte du lieu de service desdits fonctionnaires ou agents de l'État, a engendré l'accroissement des demandes de changement de situation géographique depuis le 06 Août 2022.

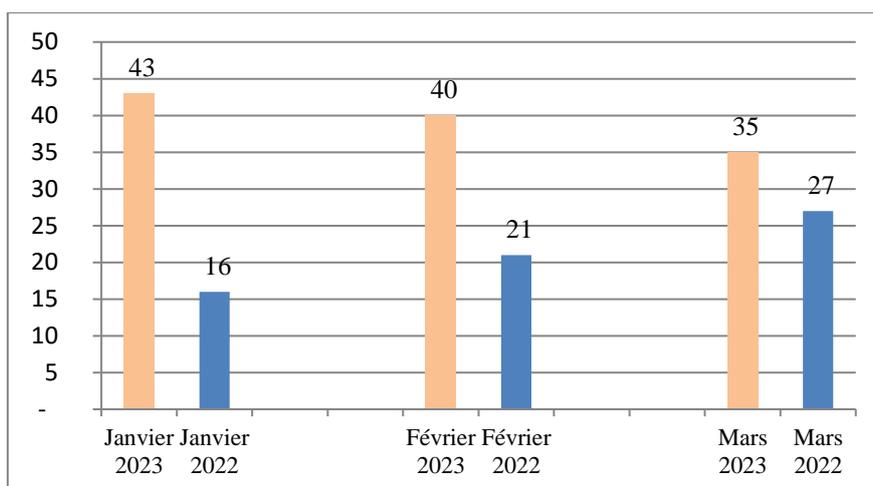
Le graphique ci-dessous récapitule et compare l'évolution des demandes de changement de situation géographique au cours des premiers trimestres 2022 et 2023.



Graphique n°8 : Comparaison des requêtes de changement de situation géographique au cours des premiers trimestres 2022 et 2023

#### 1.1.9. Changement de situation matrimoniale

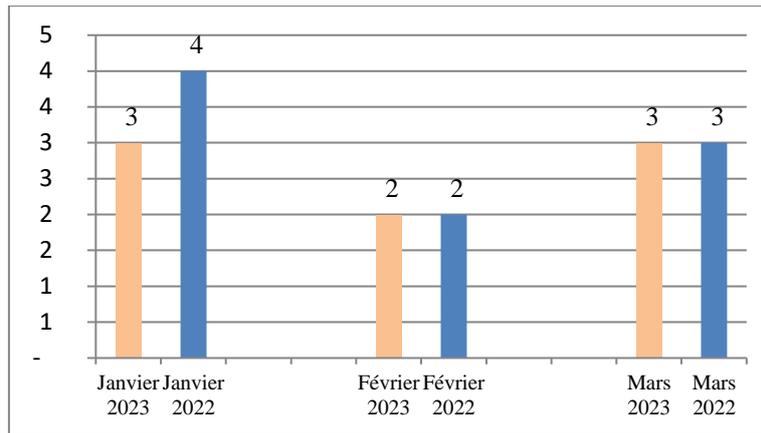
La Sous-direction de la Solde a enregistré et traité **118 demandes** de changement de situation matrimoniale au cours du premier trimestre 2023 correspondant à une moyenne d'environ 39 dossiers traités par mois.



Graphique n°9 : Comparaison des requêtes de changement de situation matrimoniale au cours des premiers trimestres 2022 et 2023

#### 1.1.10. Certificat de Cessation de Paiement (CCP)

**08 demandes** ont été enregistrées au cours du premier trimestre 2023, soit en moyenne 03 dossiers reçus par mois.

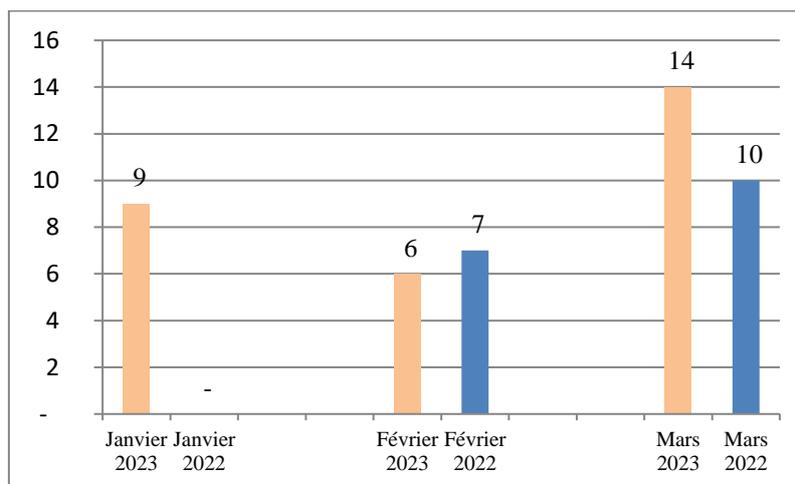


Graphique n°10 : Comparaison des requêtes de Certificat de Cessation de Paiement (CCP) de 2022 et 2023

#### 1.1.11. Changement de situation administrative

A ce sujet, au cours du premier trimestre 2023, **29 requêtes de régularisation administrative** ont été traitées, soit une moyenne d'un peu moins de 10 dossiers par mois.

Le graphique ci-dessous, compare les requêtes de régularisation administratives reçues au cours des premiers trimestres 2022 et 2023.



Graphique n°11 : Comparaison des requêtes de changement de situation administrative au cours des premiers trimestres 2022 et 2023

#### 1.1.12. Rejet de salaire

La Sous-direction de la Solde a enregistré au cours du premier trimestre 2023, **07 dossiers** de rejet de salaire soit une moyenne d'un peu plus de 02 dossiers reçus par mois.

#### 1.1.13. Stocks d'Arriérés (SDA)

La Sous-direction de la Solde a enregistré **03 requêtes** de paiement de SDA au cours du premier trimestre 2023 soit un dossier reçu par mois.

#### 1.1.14. Suppression de solde

**04 requêtes de suppression de solde** ont été enregistrées au cours du premier trimestre 2023, soit une moyenne d'un peu plus d'un dossier reçu par mois.

1.1.15. Quotité cessible

La Sous-direction de la Solde a reçu **02 demandes** d'établissement d'attestation de revenu cessible au cours du premier trimestre 2023, soit un dossier reçu par mois.

1.1.16. Attestation de revenus annuels

La Sous-direction de la Solde n'a pas reçu de demandes d'établissement d'attestation de revenus annuels au cours de ce trimestre.

1.1.17. Attestation de non-paiement d'allocation familiale

La Sous-direction de la Solde a enregistré une demande d'attestation de non-paiement d'allocation familiale au cours de ce trimestre.

1.1.18. Bulletins historiques

La Sous-direction de la Solde n'a pas reçu de demande d'édition de bulletins historiques au cours de ce trimestre.

1.1.19. Attestation de redevance

La Sous-direction de la Solde n'a pas réceptionné de demande d'établissement d'attestation de redevance au cours du premier trimestre 2023.

**1.2. Domiciliation bancaire de salaires**

La Direction Régionale du Budget et des Finances de la Région du Poro (Sous-direction de la Solde) a suspendu la réception des dossiers de demande de domiciliation bancaire de salaire de ses usagers, conformément à la note de service n°000086/MBPE/DGBF/DS en date du 10 Janvier 2023, émanant de la Direction de la Solde à Abidjan. Lesdits usagers ont donc été orientés vers leurs banques respectives en vue de procéder à la domiciliation de leurs salaires.

**1.3. Gestion des bons de caisse du premier trimestre 2023**

Cette section dresse le bilan de la gestion des bons de caisse en faisant le point des bons reçus, remis ou en cours de l'être ainsi que leurs différents montants. Les bilans sont présentés par trésorerie d'assignation. Il s'agit des trésoreries de Korhogo, Ferkéssédougou, Tengréla, Boundiali, Minignan, Kaniasso, Kouto, Sinématiali et Gbon.

1.3.1. Bons de caisse assignés à la Trésorerie Générale de Korhogo

Au cours du premier trimestre de l'année 2023, la Sous-direction de la Solde a reçu mille huit cent quatre (**1.804**) bons de caisse assignés à la Trésorerie Générale de Korhogo correspondant à une valeur d'un milliard cent quarante millions cent soixante-cinq mille deux cent soixante-dix-sept (**1 140 165 277**) Francs CFA.

Au 10 Avril 2023,

- **1.128 bons de caisse** (soit **62,5%**) ont été retirés, ces bons correspondent à une valeur de six cent quarante-cinq millions sept cent quarante mille cinq cent trente-trois (**645 740 533**) Francs CFA ;
- **676 bons de caisse** (soit **37,5%**) sont en cours de retrait, ce qui correspond à un montant de quatre cent quatre-vingt-quatorze millions quatre cent vingt-quatre mille sept cent quarante-quatre (**494 424 744**) Francs CFA.

Le tableau ci-dessous, récapitule la gestion des bons de caisses assignés à la Trésorerie Générale de Korhogo au cours du premier trimestre de l'année 2023.

MOIS	BONS DE CAISSE REÇUS		BONS DE CAISSE RETIRES				BONS DE CAISSE EN COURS DE RETRAIT			
	NOMBRE	MONTANT	NOMBRE	%	MONTANT	%	NOMBRE	%	MONTANT	%
Janvier 2023	787	316 406 809	704	89,5%	289 501 976	91,5%	83	10,5%	26 904 833	8,5%
Février 2023	568	386 918 549	292	51,4%	243 790 793	63,0%	276	48,6%	143 127 756	37,0%
Mars 2023	449	436 839 919	132	29,4%	112 447 764	25,7%	317	70,6%	324 392 155	74,3%
<b>TOTAL</b>	<b>1 804</b>	<b>1 140 165 277</b>	<b>1 128</b>	<b>62,5%</b>	<b>645 740 533</b>	<b>56,6%</b>	<b>676</b>	<b>37,5%</b>	<b>494 424 744</b>	<b>43,4%</b>

#### 1.3.2. Bons de caisse assignés à la Trésorerie Générale de Ferkéssédougou

Au cours du premier trimestre 2023, la Direction de la Solde de Korhogo a reçu **six (06) bons de caisse** assignés à la Trésorerie Générale de Ferkéssédougou correspondant à une valeur d'un million deux cent soixante-seize mille cent soixante-dix-neuf (**1 276 179) Francs CFA.**

Au 10 Avril 2023, **deux bons de caisse a été retirés** d'une valeur totale de cent soixante-dix-huit mille quatre cent quatre-vingts (178 480) Francs CFA. 04 bons de caisse d'une valeur d'un million quatre-vingt-dix-sept mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (1 097 699) Francs CFA n'ont pas encore été retirés.

#### 1.3.3. Bons de caisse assignés à la Trésorerie Générale de Tengréla

Au cours du premier trimestre 2023, **03 bons de caisse**, appartenant au même usager, ont été assignés à la Trésorerie Générale de Tengréla correspondant à une valeur totale de deux cent soixante-sept mille sept cent dix-neuf (**267 719) Francs CFA.**

Au 10 Avril 2023, seul un des trois bons a été retiré.

#### 1.3.4. Bons de caisse assignés à la Trésorerie Générale de Boundiali

Au cours du premier trimestre 2023, **02 bons de caisse**, appartenant au même usager, ont été assignés à la Trésorerie Générale de Boundiali correspondant à une valeur totale de sept cent sept mille trois cent trente-huit (**707 338) Francs CFA.**

Au 10 Avril 2023, **aucun des bons n'a été retiré.**

#### 1.3.5. Bons de caisse assignés à la Trésorerie Générale de Minignan

Au cours du premier trimestre 2023, la Sous- Direction de la Solde a reçu **quatre (04) bons de caisse** assignés à la Trésorerie Générale de Minignan correspondant à une valeur d'un million cent dix-neuf mille sept cent dix-huit (**1 119 718) Francs CFA.**

Au 10 Avril 2023, **seul un des quatre bons de caisse a été retiré.**

1.3.6. Bons de caisse assignés à la Trésorerie Principale de Kaniasso

Au cours du premier trimestre 2023, la Sous-direction de la Solde a reçu **trois (03) bons de caisse** assignés à la Trésorerie Principale de Kaniasso correspondant à une valeur de deux cent soixante-sept mille sept cent dix-neuf **(267 719) Francs CFA**.

Au 10 Avril 2023, **seul un des trois bons de caisse a été retiré**.

1.3.7. Bons de caisse assignés à la Trésorerie Principale de Kouto

Au cours du premier trimestre 2023, la Sous-direction de la Solde a reçu **un (01) bon de caisse** assigné à la Trésorerie Principale de Kouto correspondant à une valeur de quatre-vingt-neuf mille deux cent trente-neuf **(89 239) Francs CFA**.

**Le bon a été retiré** le 06 février 2023.

1.3.8. Bons de caisse assignés à la Trésorerie Principale de Sinématiali

Au cours du premier trimestre 2023, la Sous- direction de la Solde a reçu **cinq (05) bons de caisse** assignés à la Trésorerie Principale de Sinématiali correspondant à une valeur de deux millions neuf cent trente-cinq mille cent soixante et onze **(2 935 171) Francs CFA**.

A ce jour, **les cinq bons de caisse ont tous été retirés**.

1.3.9. Bons de caisse assignés à la Trésorerie Principale de Gbon

Au cours du premier trimestre 2023, la Sous-direction de la Solde a reçu **deux (02) bons de caisse** assignés à la Trésorerie Principale de Gbon correspondant à une valeur d'un million trois cent dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-seize **(1 317 496) Francs CFA**.

A ce jour, **seulement un bon de caisse a été retiré**.

## **2. Difficultés rencontrées**

---

La Sous-direction de la Solde de la Direction Régionale du Budget et des Finances de la Région du Poro est confrontée à deux (02) difficultés majeures :

- i. la non connexion au réseau « solde an 2000 » ;
- ii. l'absence de véhicule de liaison ;
- iii. insuffisance du personnel.

2.1. La non connexion au réseau Solde an 2000

La non-connexion au réseau solde an 2000 ne permet pas aux agents de traiter localement certaines requêtes, telles que les demandes d'indemnités permanentes (*indemnités de rendement, de sujétion, etc.*) et les demandes d'indemnités non permanentes (*déplacements temporaires, etc.*) ou même d'informer en temps réel les fonctionnaires du lieu d'assignation de leur rappel.

2.2. L'absence de véhicule de liaison

La Sous-direction de la Solde est souvent invitée à participer à des réunions à l'extérieur (à la Préfecture par exemple) ou à transmettre chaque mois des courriers et les bordereaux de règlement des bons de caisse aux trésoreries situées sur leurs territoires de compétences.

Les agents utilisent soit leurs véhicules personnels ou les véhicules de transport en commun avec les contraintes liées.

### 2.3 Insuffisance du personnel

La Sous-direction de la solde ne dispose que de six (06) agents dont un chauffeur. Les cinq (05) agents faisant partie du personnel technique sont composés de : deux (02) chargés d'études (un Administrateur des Services Financiers et un Administrateur Civil), trois (03) agents chargés des traitements solde (un secrétaire administratif et deux assistants comptable). Vu l'absence de 'l'application solde an 2000' et compte tenu de certaines obligations professionnelles (les agents doivent impérativement se rendre à Abidjan avant le 05 de chaque mois en cours en vue de traiter les dossiers), les chargés d'Études et un agent chargé du traitement sont à cheval entre Abidjan et Korhogo, laissant chaque mois que deux agents au sein de la Sous-direction en vue de s'occuper des usagers. Ce nombre d'agents est insuffisant compte tenu du taux de fréquentation de ladite Sous-direction, surtout en début de chaque mois.

De même, depuis belle lurette, la sous-direction de la solde n'a jamais disposé d'une secrétaire de direction. Un agent chargé du traitement solde joue le rôle de secrétaire de direction malgré ses nombreuses occupations.

## **3. Suggestions**

---

En vue d'améliorer son rendement, la Sous-direction de la Solde fait les suggestions suivantes :

### 3.1. Connexion au « Réseau Solde An 2000 »

La connexion au « Réseau Solde An 2000 » permettra aux agents de la Sous-direction de la Solde de traiter diligemment et localement les requêtes des usagers dont les plus récurrentes sont les demandes de trésoreries d'assignation des nouveaux fonctionnaires, la consultation et l'édition de bulletins de solde, le traitement des indemnités permanentes et non permanentes, le traitement des demandes de changement de situation géographique, etc.

### 3.2. Mise à disposition d'un véhicule de liaison

Le véhicule de liaison permettra de faciliter les déplacements professionnels notamment dans le cadre de la distribution des courriers, des bordereaux de règlement, etc. et de la sensibilisation des fonctionnaires et agents de l'État, dans la zone de compétence de la Direction Régionale du Budget et des Finances de la Région du Poro.

### 3.3. Renforcer le personnel

Pour un meilleur fonctionnement de la Sous-direction de la Solde, il serait souhaitable de renforcer son personnel à travers les nouvelles mises à disposition.

Ainsi, la mise à disposition d'une secrétaire de direction et de deux agents pour le traitement solde serait salubre.

## **CONCLUSION PARTIELLE**

---

En dépit de certaines difficultés ci-dessus évoquées, nous pouvons dire que la Sous- direction de la Solde exécute son programme d'activités au titre de l'exercice 2023.

La mise à disposition à temps réel des bulletins de solde et des bons de caisse (au premier de chaque mois), ainsi que la présence constante du personnel au travail et leur abnégation dans l'exécution de leurs différentes tâches, a rehaussé le niveau du climat de confiance entre la Sous-direction de la Solde et les usagers, induisant ainsi un taux de fréquentation élevé.

Au-delà de cette performance, il convient de souligner que des efforts importants doivent être faits pour connecter ladite Sous-direction au « réseau solde an 2000 ».

ANNEXES**TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIVITES DE LA SOUS-DIRECTION DE LA SOLDE AU COURS DU  
PREMIER TRIMESTRE 2023**

N°	DRBF PORO - SOLDE - ACTIVITES 2023		Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023	TOTAL	MOYENNE MENSUELLE
1	Edition locale de bulletins		2 265	1 400	1 641	5 306	1 768,7
2	Edition hors zone de bulletins	Nombre de demandes	134	101	166	401	133,7
		Nombre de bulletins sollicités	251	166	257	674	224,7
3	Attestation de non-révocation de domiciliation bancaire		132	162	208	502	167,3
4	Attestation de révocation et de non-révocation de domiciliation bancaire		9	8	11	28	9,3
5	Attestation de non-enregistrement d'avance sur rappel		2	15	9	26	8,7
6	Déplacement temporaire	Nombre de demandes	162	221	181	564	188,0
		Nombre de feuilles	555	534	603	1 692	564,0
7	Allocation familiale	Nombre de demandes	199	189	158	546	182,0
		Nombre d'enfants	295	281	220	796	265,3
8	Changement de situation géographique		214	198	118	530	176,7
9	Changement de situation maritale		43	40	35	118	39,3
10	Certificat de cessation de paiement CCP		3	2	3	8	2,7
11	Changement de situation administrative		9	6	14	29	9,7
12	Rejet de salaire		4	1	2	7	2,3
13	Stock Des Arriérés		-	2	1	3	1,0
14	Suppression de solde		2	1	1	4	1,3
15	Quotité cessible		-	2	-	2	0,7
16	Attestation de revenus annuels		-	-	-	-	-
17	Attestation de Non-Paiement pour Allocation Familiale		1	-	-	1	0,3
18	Bulletins historiques		-	-	-	-	-
19	Reprise en solde (Nouveaux Fonctionnaires)		-	-	2	2	0,7

## **II. La Sous-direction du suivi de l'exécution budgétaire**

En attente de la nomination des différents sous-directeurs et des chefs de services, les agents de la Sous-direction du Suivi de l'Exécution Budgétaire de la Direction Régionale du Budget et des Finances de la Région du Poro, se charge essentiellement :

- d'assurer l'encadrement des Gestionnaires de Crédits dans l'élaboration de leurs documents budgétaires;
- de suivre l'exécution des crédits budgétaires en relation avec les allocations budgétaires ;
- de suivre le respect des procédures et de la discipline budgétaire ;
- de veiller au bon fonctionnement du SIGOBE en région ;
- d'assister les acteurs régionaux du SIGOBE et de répondre aux problèmes rencontrés ;
- d'assurer la mise à disposition des notifications de crédits et des fiches de renseignements et de dépôts de signature aux acteurs du système.

La Direction Régionale du Budget et des Finances de la région du Poro couvre deux (02) Régions administratives. Il s'agit notamment de :

- **La Région du Poro** (Korhogo, M'Bengué, Sinématiali et Dikodougou) ;
- **La Région de la Bagoué** (Boundiali, Tengréla et Kouto).

### **1. RESSOURCES DE LA DIRECTION REGIONALE DU BUDGET ET DES FINANCES**

#### **1.1 Les ressources humaines**

Pour l'accomplissement des missions qui lui sont assignées, la Direction régionale dispose de 47 agents dont 19 fonctionnaires, 17 agents contractuels et 11 agents occasionnels.

Les effectifs de la DRB se répartissent comme suit :

DEPARTEMENTS	FONCTIONNAIRES	CONTRACTUELS	OCCASIONNELS	TOTAL
KORHOGO	14	4	2	20
M'BENGUE	1	2	2	5
SINEMATIALI	2	1	2	5
BOUNDIALI	2	4	2	8
KOUTO	0	3	1	4
TENGRELA	0	3	2	5
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>11</b>	<b>47</b>

## 1.2 La logistique

### 1.2.1 Matériel roulant

Le parc auto de la Direction régionale comprend sept (07) véhicules répartis comme suit :

N°	Désignation	Immatriculation	Date de mise en service	Bénéficiaire	Energie	Puissance fiscale	Observations
01			15/01/2023	Directeur régional			Véhicule de fonction
02	Moto CACOMIAF	D 69 139		Agent de transmission/SIGFiP- Korhogo	Essence		Hors usage
03	Moto Camico	D 69 287	15/02/2018	Agent de transmission/SIGFiP- Korhogo	Essence		Service transmission
04	Moto Camico	D 69 289	14/02/2018	Agent de transmission/SIGFiP- Boundiali	Essence		Service transmission
05	Moto Sanili 125	D69 240	16/01/2017	Service solde Korhogo	Essence		Service Solde
06	Moto Camico	D 69 288	14/02/2018	Agent de transmission/SIGFiP- Boundiali	Essence		Service transmission
07	Moto CACOMIAF	D 69 211	30/10/2017	Agent de transmission/SIGFiP- Tengréla	Essence		Service transmission

**1.2.2 Matériel informatique (Budget et Solde)**

Départements	Ordinateurs			Imprimantes			Onduleurs			Stabilisateurs			Livebox Internet		
	Qté	Bon	Panne	Qté	Bon	Panne	Qté	Bon	Panne	Qté	Bon	Panne	Qte	Bon	Panne
Korhogo	14	7	7	14	11	3	12	10	2	2	2	0	1	1	0
M'Bengué	2	2	0	3	3	0	4	2	2	3	3	0	1	1	0
Sinématiali	2	1	1	3	3	0	3	3	0	0	0	0	1	1	0
Boundiali	4	4	0	5	5	0	4	4	0	3	3	0	1	1	0
Tengrela	2	2	0	3	3	0	3	2	1	1	1	0	1	1	0
Kouto	6	6	0	9	9	0	8	8	0	0	0	0	1	1	0
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>22</b>	<b>8</b>	<b>37</b>	<b>34</b>	<b>3</b>	<b>34</b>	<b>29</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>0</b>

**1.2.3 Mobilier de bureau (Budget)**

Départements	Bureau directeur			Bureau agents			Fauteuil directeur			Fauteuils visiteurs			Chaises visiteurs			Placards			Fauteuils agents		
	Qté	Bon	Mauvais	Qté	Bon	Mauvais	Qté	Bon	Mauvais	Qté	Bon	Mauvais	Qté	Bon	Mauvais	Qté	Bon	Mauvais	Qté	Bon	Mauvais
Korhogo	2	2	0	9	9	0	1	0	1	4	4	0	16	16	0	4	4	0	9	8	1
M'Bengué	1	1	0	3	3	0	0	0	0	4	4	0	5	5	0	3	3	0	3	3	0
Sinématiali	1	1	0	3	3	0	0	0	0	1	1	0	4	4	0	0	0	0	3	3	0
Boundiali	1	1	0	5	5	0	0	0	0	0	0	0	11	11	0	3	3	0	4	4	0
Kouto	1	1	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	6	6	0	2	2	0	4	4	0
Tengréla	1	1	0	3	3	0	0	0	0	0	0	0	3	3	0	3	3	0	3	2	1
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>26</b>	<b>24</b>	<b>2</b>

2. ANALYSE DE L'EXECUTION DES ACTIVITES PROGRAMMEES

Activités	Actions	Période d'exécution	Lieu de réalisation	Cible	Observations
<b>Gestion des affaires administratives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la gestion du courrier</li> <li>Participer aux réunions et cérémonies autres que celles relatives au suivi de l'exécution du budget</li> <li>Organiser des réunions périodiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Au cours de toute la période de l'exécution du budget</li> <li>Idem</li> <li>Idem</li> </ul>	Toutes les localités relevant de la compétence territoriale de la Direction régionale du Budget	<ul style="list-style-type: none"> <li>DRBF</li> <li>Agents DRBF &amp; gestionnaires de crédits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>30 dossiers traités dont 30 reçus</li> <li>Participation de la DRBF à trois (02) réunions</li> <li>Tenue d'une (01) réunion de direction</li> </ul>
<b>Mise en place du Budget de l'État</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Informers les acteurs du circuit de la dépense publique à travers une note circulaire de la DGBF relative à la mise en place du budget</li> <li>Notifier le budget aux acteurs du Système et mettre à leur disposition des fiches de renseignement et de dépôts de signatures</li> <li>Mettre à la disposition des Directions régionales et des Services pour information les plafonds trimestriels de consommation de crédits budgétaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dès réception de la note circulaire de la mise en place du budget</li> <li>Après transfert des données budgétaires du SIGBUD vers le SIGOBE</li> <li>Dès l'entame de l'exécution budgétaire</li> </ul>	Toutes les localités relevant de la compétence territoriale de la Direction régionale du Budget	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestionnaires de crédits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation des rentrées budgétaires des régions du Poro et de la Bagoué du 16 mars au 04 avril 2023 avec l'ensemble des gestionnaires de crédits</li> </ul>
<b>Suivi de l'exécution du Budget de l'État</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assister les acteurs du SIGOBE en région</li> <li>Participer aux diverses séances de travail relatives à l'exécution du budget</li> <li>Éditer la situation d'exécution trimestrielle du budget</li> <li>Rédiger le rapport annuel d'activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Au cours de toute la période de l'exécution du budget</li> <li>Au cours de toute la période de l'exécution du budget</li> <li>A la fin de chaque trimestre</li> <li>A la fin de l'exercice budgétaire</li> </ul>	Toutes les localités relevant de la compétence territoriale de la Direction régionale du Budget	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestionnaires de crédits</li> <li>DGBF et Préfets de Région</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>
<b>Renforcement des capacités des acteurs de la dépense publique en région et du personnel de la DRB</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser des séances de formation des Gestionnaires de crédits en région</li> <li>Organiser des séances de formation à l'attention du personnel de la DRBF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>A partir du mois de mars 2023</li> <li>En cas de nécessité</li> </ul>	Toutes les localités relevant de la compétence territoriale de la Direction régionale du Budget et des Finances du Poro	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestionnaires de crédits en région</li> <li>Personnel de la DRBF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>
<b>Préparation du projet de budget 2024</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participer aux travaux des conférences budgétaires nationales</li> </ul>	A partir du mois d'août 2023	Abidjan		
<b>Clôture du Budget de l'État</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Informers les acteurs du circuit de la dépense publique à travers une note circulaire de la DGBF relative à la clôture du budget</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dès réception de la note circulaire relative à la clôture du budget</li> </ul>	Toutes les localités relevant de la compétence territoriale de la Direction régionale du Budget	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestionnaires de crédits</li> <li>Payeurs de Régions</li> <li>Trésoriers généraux</li> <li>Ordonnateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>

### 3. ANALYSE DES ACTIVITES DE LA DIRECTION REGIONALE DU BUDGET ET DES FINANCES DE LA REGION DU PORO

#### 3.1 l'encadrement des acteurs

En application du décret n° 2021-800 du 08 décembre 2021 portant organisation du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'État, les Directeurs Régionaux du Budget et des Finances ont été nommés par le décret n°2022-1002 du 21 décembre 2022. Ainsi, les passations de charges et les installations de ces derniers se sont déroulées du 06 au 15 février 2023.

Après ces installations, le Directeur régional du Budget et des Finances des régions du Poro et de la Bagoué a initié une tournée de visite de courtoisie aux autorités administratives des départements de ses deux régions de compétence. A l'issue de cette démarche, les différentes rentrées budgétaires ont été organisées dans lesdites régions du 16 mars au 04 avril 2023 pour expliquer les nouvelles modalités d'exécution du budget 2023 aux acteurs de la dépense publique après avoir fait le bilan de l'exercice précédent suivant le tableau ci-après.

LOCALITE	DATE	LIEU
Boundiali	16 mars 2023	Préfecture
Korhogo	Lundi 20 mars 2023	Préfecture
Sinématiali	Mardi 21 mars 2023	Préfecture
M'Bengué	Mercredi 22 mars 2023	Préfecture
Dikodougou	Jeudi 23 mars 2023	Préfecture
Kouto	Vendredi 24 mars 2023	Préfecture
Tengréla	Mardi 04 avril 2023	Salle Civilo-Militaire

### 3.2 La gestion du budget de la DRBF et des Services rattachés

Le budget alloué au titre de l'exercice 2023 à la Direction Régionale du Budget et des Finances et à ses services SIGOBE rattachés s'élève à **cinquante-huit millions sept cent soixante-douze mille sept cent vingt-huit francs CFA (58.772.728 FCFA)**. Cette dotation prend en compte la rémunération du personnel occasionnel ainsi que les agents contractuels de la zone de compétence de la DRBF Poro/Bagoué.

Ce budget n'a pu être exécuté au premier trimestre du fait des différents réajustements budgétaires et des nouvelles notifications de crédits mises à la disposition de la direction régionale en vue d'une exécution budgétaire centralisée. Pour ce qui concerne les salaires, les contrats n'ayant pas été visés par les différents Contrôleurs financiers, leur engagement a pris du retard.

#### 4. DIFFICULTES RENCONTREES

Les difficultés portent essentiellement sur les points suivants :

- L'absence de véhicule de liaison pour la coordination des activités du service ;
- L'impossibilité pour la Direction régionale d'éditer localement certains états statistiques ;
- L'absence d'un technicien de surface pour le nettoyage des locaux de la solde ;
- L'absence d'un gardien au service SIGOBE de Kouto. Il convient de noter que les bureaux de la DRBF se trouvant dans le bâtiment de la Préfecture du département qui est hors de la ville est exposé à l'insécurité. Car, il ne dispose pas d'agent de sécurité ;
- Le problème d'étanchéité constaté dans les locaux des services de Kouto et de Tengréla.

## 5. APPROCHES DE SOLUTIONS

De ce qui précède, les suggestions suivantes peuvent être exprimées :

- Doter la Direction régionale d'un véhicule de liaison ;
- Améliorer le paramétrage du SIGOBE afin de permettre l'édition des états en Région pour un meilleur encadrement des gestionnaires de crédits ;
- Remédier aux problèmes d'étanchéité dans les locaux des services de Kouto et de Tengréla afin d'assainir le cadre de travail des agents ;
- Renforcer la ligne **662200 « Rémunérations du personnel occasionnel »** de la DRBF du Poro pour permettre le recrutement d'un technicien de surface au profit du service de la solde et un gardien pour le service de Kouto en raison des problèmes de sécurité.

---

## CONCLUSION

---

Au terme du présent rapport, il convient de retenir que les activités de la Direction Régionale du Budget et des Finances de la Région du Poro au premier trimestre 2023, ont débuté tardivement eu égard à la période d'installation des Directeurs régionaux. Toutefois, les missions traditionnelles dévolues aux services déconcentrés de la DGBF ont pu se dérouler au profit des usagers de nos services.

Cependant, la nouvelle donne induite par la réforme des structures déconcentrées de la DGBF appelle une mise à niveau technique, humain et structurel pour répondre efficacement aux défis qui pointent à l'horizon.